

Quand le politique se met au service du privé pour que le public arrête le libre !

« L'affaire OpenJustitia » qui se déroule actuellement en Suisse est un cas très intéressant.

Comme on peut le lire sur le site du projet, **OpenJustitia** est « un ensemble de logiciels spécifiques pour les tribunaux. Le Tribunal fédéral a développé ces derniers de sa propre main et les a personnalisés à ses propres besoins. OpenJustitia permet notamment une recherche efficace dans les décisions du tribunal. »

Il a donc été développé en interne et, comme son nom le suggère, il est **libre** (sous licence GNU GPL v3) et a d'ailleurs reçu un prix dernièrement aux CH Open Source Awards 2012.



Nous voici donc en présence d'un logiciel libre métier développé et mutualisé par l'administration. D'ailleurs le canton de Vaud a d'ores et déjà signé une convention de collaboration avec le Tribunal fédéral.

C'est exactement ce que prône en France une association comme l'ADULLACT avec la fameuse citation de son président François Elie : « l'argent public ne doit payer qu'une fois ».

Sauf qu'un parti politique (et derrière lui un éditeur de logiciels propriétaires) ne l'entendent pas de cette oreille, comme nous le rapporte l'ICTjournal.

Pour ce qui concerne l'éditeur, c'est (plus que) maladroit mais (malheureusement) compréhensible :

L'entreprise bernoise Weblaw, éditrice de logiciels de tribunaux propriétaires, estime que le Tribunal fédéral et sa solution font de l'ombre aux fournisseurs privés de logiciels. Le Tribunal fédéral doit-il s'occuper de droit ou de logiciels ?

Mais ce qui l'est moins c'est de voir l'UDC lui emboîter le pas et ne pas saisir l'intérêt, voire le bon sens, à utiliser du logiciel libre dans les institutions publiques :

Le Conseil fédéral doit examiner, à la demande de l'UDC, si le Tribunal fédéral a le droit de d'agir comme fournisseur du logiciel open-source Openjustitia. En agissant de la sorte, ce dernier délivrerait des services non liés à ses compétences judiciaires.

Il est « totalement absurde » que le Tribunal fédéral fonctionne comme distributeur de logiciels, a déclaré Martin Baltisser, secrétaire général de l'UDC. Selon lui, d'une part le Tribunal fédéral n'aurait aucun intérêt prépondérant à agir en tant que fournisseur de logiciels, d'autre part il serait également dépourvu de base légale. Selon la Constitution et la Loi sur les finances de la Confédération, l'Etat ne peut intervenir au niveau commercial uniquement s'il n'existe pas d'offre privée et qu'une loi l'y autorise. Le Tribunal fédéral réplique qu'il ne réalise « aucun service commercial », comme le projet est open source, le logiciel est mis à disposition gratuitement.

Comme on peut le voir ci-dessous, on en a même parlé le 20 octobre dernier à la RTS mais, triste classique, en occultant complètement le *libre* pour n'évoquer que le *gratuit* :

D'autres voix se font heureusement entendre, comme celle de l'élu des Verts François Marthaler qui conteste, à juste titre et avec vigueur, cette demande de clarification de l'UDC sur son blog :

Je veux bien croire que la situation économique de Weblaw soit menacée. Mais je ne peux pas imaginer que les pouvoirs publics se trouvent empêchés de développer des solutions plus performantes et surtout moins onéreuses, dans

l'intérêt de tous les contribuables et du bon fonctionnement de l'Etat. Plus encore que les coûts du développement initial du logiciel, ce qui est en jeu, c'est la maintenance et l'évolution du système au profit de l'administration, des justiciables et, finalement, des contribuables.

Sans le dire, Weblaw s'attaque au modèle économique des logiciels libres (open source). Un modèle dans lequel le prestataire ne peut prétendre encaisser plus que la réelle valeur ajoutée au produit et pas une rente de situation. Que se serait-il passé si une société privée avait conçu le logiciel OpenJustitia et avait décidé de le mettre sous licence GNU/GPL ? Rien ! L'UDC n'aurait pas pu invoquer le « moins d'Etat » pour défendre les intérêts privés de cette petite société.

Espérons que comme le dit le dicton : les chiens aboient, la caravane passe...